

QUE VEUT DIRE COVS?

COVS c'est l'organisation centrale pour les arbitres du football. Dans toute la Hollande il existe – divise sur six regions – 70 organisations d'arbitres (groupes COVS). Le COVS a été créé le 29 mai 1932 à La Haye, mais l'idée initiale de se regrouper fut émise en Friesland (Nord de la Hollande). Les arbitres de cette région ont vite compris, quels seraient les avantages à se regrouper. Les arbitres croient en une organisation forte, qui défendrait leurs droits, grâce à ce que la position des arbitres en rapport avec le KNVB devint plus stable.

Le COVS est "ancien", mais au cours de l'histoire du football est resté actuel, autant par la structure que par son contenu, ce processus continu reste actuel.

Au long des années de nombreux arbitres renommés ont donné du prestige à cette organisation, et nombreux sont ceux qui sans intérêt personnel se sont investis pour l'organisation. Cela n'est pas allé sans une grande confiance pour une organisation saine. Ces développements sont mentionnés dans les règlements de l'organisation, ainsi que dans le rapport pour démontrer que COVS est alerte, actuel, même 75 ans après son apparition.

Le degré d'organisation de COVS est élevé, mais il est toujours possible de faire mieux. La sélection et la continuation du fair play restent importantes dans notre plan stratégique d'arbitrage.

LA STRUCTURE DE COVS

La réunion générale est l'organe le plus important de COVS. Ici sont prises des décisions, qui dirigent la stratégie. La direction (VCN) au total 9 personnes, le président, le secrétaire et le comptable, 6 responsables aux six régions.

Le VCN entretient six commissions permanentes. La situation financière est contrôlée par un comptable. Les cinq autres commissions sont :

- la commission de réclamations prend des décisions qui par le règlement et le VCN en réunion générale lui sont attribuées;
- la commission de rédaction a la responsabilité de la communication de l'organe officielle, le journal "L'Arbitre";
- la commission nationale des règlements des matchs de football (LRS) est responsable pour tout l'organisation des matchs, et produit les informations professionnelles pour le journal "L'Arbitre";
- la commission de pénalisation, ensemble avec la commission des réclamations, sont responsables pour des décisions juridiques et pénales;
- la commission informatique nationale (LCI) est responsable de l'administration des abonnés et la présentation de COVS et de ses activités logistiques.

La direction COVS d'Hollande en les groupes d'action

Le VCN est accompagné et supporté par les groupes d'action pour donner des propositions à la réunion générale.

Les régions

Le COVS est divisé en régions qui chacune d'elle représente le VCN pour toutes affaires locales. Les régions sont également en contact avec le KNVB, et les différentes commissions.

Les entraînements

Les arbitres organisent chaque semaine les entraînements en l'explication des règles du jeu.

Information

Le journal "L'Arbitre" paraît mensuellement avec les informations d'activités de VCN, des articles professionnels. Il existe aussi un web-site (www.COVSNL.nl).

LE BUT DE COVS

La culture COVS (1)

Le COVS veut développer une culture de rencontre; la coopération est la base entre le VCN et les participants volontaires.

La culture COVS (2)

Le COVS veut créer, ensemble avec le KNVB, un climat sportif où est reconnue la position des arbitres ainsi que l'aspect financier. Il est important que l'arbitre soit reconnu dans son fonction en sa professionnalité.

INTERESSE DANS L'ARBITRAGE?

Devenez membre de COVS?; pour inscription, information etc. etc. vous pouvez prendre contact avec le secrétaire de COVS Hollande:

W.J.G.M. Peijnenberg, Goorestraat 1, 5283 RD Boxtel 06-18472405

E-mail : secretaris@covs.nl

Website : www.covs.nl

ou avec les organisations d'arbitres des régions de COVS.